



Mairie de Montrottier

69770 MONTROTTIER

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 FEVRIER 2024

# Procès-Verbal

Présidence de séance : Monsieur Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : 9 février 2024

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour de la séance :

### ORDRE DU JOUR

#### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

##### FINANCES

- Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre-Est.

##### ADMINISTRATION GENERALE

- Avenants n°1 au marché n°2020-02 portant sur la réhabilitation du bâtiment "Les Genets" en maison de santé, bureaux, logements – lots n°7, 8 et 9.
- Avenants n°2 au marché n°2020-02 portant sur la réhabilitation du bâtiment "Les Genets" en maison de santé, bureaux, logements – lots n°4, 5 et 6.
- Avenants n°3 au marché n°2020-02 portant sur la réhabilitation du bâtiment "Les Genets" en maison de santé, bureaux, logements – lots n°1 et 3.
- Réhabilitation du bâtiment "Les Genets" en maison de santé, bureaux, logements – convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage – modificatif.
- Avenants n°1 au marché n°2023-01 portant sur l'adaptation des sous-stations au réseau de chaleur secondaire sur la commune de Montrottier – lots n°1 et 2.
- Convention d'assistance avec le Cdg69 pour l'évaluation des risques professionnels.

##### POINTS D'INFORMATION

- Eclairage performancier – SYDER.
- Etat d'avancement des travaux en cours sur la commune.
- État des lieux sur les travaux des commissions municipales, intercommunales et les activités des syndicats.

##### QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de séance : 19h05.

**Quorum atteint :**

**Délibérations n°2024-07 à 2024-10 et n°2024-12 :** En exercice : 14 / Présents : 12 / Votants : 14.

**Délibération n°2024-11 :** En exercice : 14 / Présents : 11 / Votants : 13.

**Etaient présents :** Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Jean-François POISSON (a quitté la séance lors du débat et du vote portant sur la délibération n°2024-11), Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET.

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir :** Laura JOURNET donne pouvoir à Michel GOUGET, Myriam RAYNARD donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024 :** Observations : Néant / Approbation : Unanimité.

**Secrétaire de séance :** Catherine DUNAUD-MARMOZ.

**Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour :**

- « ADMINISTRATION GENERALE » : Avenant n°1 au marché portant sur la réalisation des prestations de Traitement de charpente - Ossature et bardage bois – Couverture tuiles – Zinguerie – Etanchéité – Bac acier, dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de Santé, bureaux et logements.

**La proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité.**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Délibération n°2024-07**

**Avenant n°1 au marché n°2020-02 portant sur la réhabilitation du bâtiment "Les Genets" en maison de santé, bureaux, logements – lot n°7 – Chapes rapportées.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** l'attribution du marché n°2020-02-Lot n°7 – Chapes rapportées, à l'entreprise TECHNIC CHAPES, dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de Santé, bureaux et logements, pour un montant de 15 685.23 € HT soit 18 822.28 € TTC,

**Vu** les documents constitutifs du marché n°2020-02-Lot n°7,

**Considérant** que des modifications non substantielles doivent être apportées au marché n°2020-02-Lot n°7 susvisé, telles que suit : remplacement de l'isolant rigide au rez-de-chaussée par un isolant en mousse polyuréthane projetée / Ajout d'isolant en mousse polyuréthane projetée au R+1 pour compenser la différence de niveau de dallage dans les cabinets 3, 4 et 5 / Suppression de la finition béton ciré sur les chapes au rez-de-chaussée dans le hall d'entrée qui a été remplacée par du carrelage / Ajout de la pose de pavés au niveau du hall d'entrée à l'extérieur au rez-de-chaussée,

**Considérant** que le projet d'avenant n°1 au marché n°2020-02-Lot n°7 induit une moins-value de - 102.91 € HT soit - 123.49 € TTC portant le montant du marché à 15 582.32 € HT soit 18 698.78 € TTC,

**Considérant** qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 au marché afin d'acter les modifications exposées ci-dessus,

A la lumière des éléments susvisés, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant à l'acceptation de ces travaux modificatifs.

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 en moins-value au marché n°2020-02-Lot n°7 pour un montant de - 102.91 € HT soit - 123.49 € TTC,

7

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°2020-02-Lot n°7 établi en correspondance avec les modifications susmentionnées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

#### **Délibération n°2024-08**

**Avenant n°1 au marché portant sur la réalisation des prestations de Traitement de charpente - Ossature et bardage bois – Couverture tuiles – Zinguerie – Etanchéité – Bac acier, dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de Santé, bureaux et logements.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Code de la Commande Publique,

**Considérant** l'attribution du marché portant sur la réalisation des prestations de Traitement de charpente - Ossature et bardage bois – Couverture tuiles – Zinguerie – Etanchéité – Bac acier, dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de Santé, bureaux et logements, à l'entreprise JOURNET BOIS, pour un montant de 59 280.73 € HT soit 71 136.88 € TTC,

Vu les documents constitutifs du marché,

**Considérant** que des modifications non substantielles doivent être apportées au marché susvisé, telles que suit : extension du traitement de la charpente existante nécessitant une intervention plus étendue,

**Considérant** que le projet d'avenant n°1 au marché induit une plus-value de + 3 036.00 € HT soit + 3 643.20 € TTC portant le montant du marché à 62 316.73 € HT soit 74 780.08 € TTC,

**Considérant** qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 au marché afin d'acter les modifications exposées ci-dessus,

A la lumière des éléments susvisés, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant à l'acceptation de ces travaux modificatifs.

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **ACCEPTÉ** l'avenant n°1 en plus-value au marché portant sur la réalisation des prestations de Traitement de charpente - Ossature et bardage bois – Couverture tuiles – Zinguerie – Etanchéité – Bac acier, dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de Santé, bureaux et logements, pour un montant de + 3 036.00 € HT soit + 3 643.20 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché établi en correspondance avec les modifications susmentionnées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

#### **Délibération n°2024-09**

**Avenant n°2 au marché n°2020-02 portant sur la réhabilitation du bâtiment "Les Genets" en maison de santé, bureaux, logements – lot n°5 – Menuiseries intérieures bois.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Code de la Commande Publique,

**Considérant** l'attribution du marché n°2020-02-Lot n°5 – Menuiseries intérieures bois, à l'entreprise DUTOUR MENUISIER ET AGENCEUR, dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de Santé, bureaux et logements, pour un montant de 137 048.04 € HT soit 164 457.65 € TTC,

Vu les documents constitutifs du marché,

**Considérant** que des modifications non substantielles doivent être apportées au marché n°2020-02-Lot n°5 susvisé, telles que suit : régulariser les quantités et les dimensions réelles des prestations exécutées, concernant la fourniture et la pose de menuiseries intérieures (suppression de bloc-portes, de façade de placard, de cloisons,

de linéaire d'habillage et de meubles, etc...) / Prendre en compte les différents ajouts de mobilier et fourniture suite à des modifications dans le projet (ajout ou modification de bloc-porte, de cimaise, de mobiliers, de finitions, etc...),

**Considérant** que le projet d'avenant n°2 au marché n°2020-02-Lot n°5 induit une plus-value de + 4 685.61 € HT soit + 5 622.73 € TTC portant le montant du marché à 141 733.65 € HT soit 170 080.38 € TTC,

**Considérant** qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 au marché n°2020-02-Lot n°5 afin d'acter les modifications exposées ci-dessus,

A la lumière des éléments susvisés, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant à l'acceptation de ces travaux modificatifs.

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 en plus-value au marché n°2020-02-Lot n°5 pour un montant de + 4 685.61 € HT soit + 5 622.73 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché n°2020-02-Lot n°5 établi en correspondance avec les modifications susmentionnées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Delibération n°2024-10**

**Avenant n°2 au marché n°2020-02 portant sur la réhabilitation du bâtiment "Les Genets" en maison de santé, bureaux, logements – lot n°6 – Plâtrerie – Isolation – Faux Plafonds – Peintures.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** l'attribution du marché n°2020-02-Lot n°6 – Plâtrerie – Isolation – Faux Plafonds – Peintures, à l'entreprise LARDY, dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment des Genêts en Maison de Santé, bureaux et logements, pour un montant de 129 252.09 € HT soit 155 102.51 € TTC,

**Vu** les documents constitutifs du marché,

**Considérant** que des modifications non substantielles doivent être apportées au marché n°2020-02-Lot n°6 susvisé, telles que suit : rééquilibrage des surfaces des différentes cloisons suite aux remaniements des plans / Ajout de carrelage au rez-de-chaussée dans l'ensemble du hall,

**Considérant** que le projet d'avenant n°2 au marché n°2020-02-Lot n°6 induit une plus-value de + 7 359.73 € HT soit + 8 831.68 € TTC portant le montant du marché à 136 611.82 € HT soit 163 934.18 € TTC,

**Considérant** qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 au marché n°2020-02-Lot n°6 afin d'acter les modifications exposées ci-dessus,

A la lumière des éléments susvisés, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant à l'acceptation de ces travaux modificatifs.

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **ACCEPTE** l'avenant n°2 en plus-value au marché n°2020-02-Lot n°6 pour un montant de + 7 359.73 € HT soit + 8 831.68 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché n°2020-02-Lot n°6 établi en correspondance avec les modifications susmentionnées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Délibération n°2024-11**

**Réhabilitation du bâtiment "Les Genets" en maison de santé, bureaux, logements – convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage – modificatif.**

Monsieur Jean-François POISSON, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, se retire, et ne prend donc ni part au débat ni au vote,

Monsieur le Maire expose :

**Vu** la convention d'assistance maîtrise d'ouvrage signée en date du 14 avril 2022 avec la société BERT HABITAT CONCEPT dans le cadre de l'opération de réhabilitation du bâtiment "Les Genets" en maison de santé, bureaux, logements, pour un montant de 13 528.00 € HT soit 16 233.60 € TTC,

**Considérant** la reconduction de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage susvisée, pour une durée de six mois, et pour un montant établi à hauteur de 9 992,00 € HT soit 11 990.40 € TTC,

**Considérant** que l'une des prestations dénommée « Contrôle qualité ou de phase d'exécution » a été anormalement estimée à un prix unitaire de 42.00 € HT au lieu de 295.50 € HT, et qu'il convient donc d'intégrer cette correction à la proposition financière acceptée,

**Considérant** que cette correction entraîne une modification du montant de + 3 042.00 € HT soit + 3 650.40 € TTC, portant la proposition financière associée à la reconduction de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage susvisée, transmise par la société BERT HABITAT CONCEPT, au montant de 13 034.00 € HT soit 15 640.80 € TTC,

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **APPROUVE** la modification du montant de la proposition financière associée à la reconduction de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage susvisée à hauteur de + 3 042.00 € HT soit + 3 650.40 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Délibération n°2024-12**

**Avenant n°1 au marché n°2023-01 portant sur l'adaptation des sous-stations au réseau de chaleur secondaire sur la commune de Montrottier – lot n°2 – Menuiserie.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** l'attribution du marché n°2023-01-Lot n°2 – Menuiserie, à l'entreprise AOMT, dans le cadre des travaux d'adaptation des sous-stations au réseau de chaleur secondaire sur la commune de Montrottier pour un montant de 15 129.15 € HT soit 18 154.98 € TTC,

**Vu** les documents constitutifs du marché,

**Considérant** que des modifications non substantielles doivent être apportées au marché n°2023-01-Lot n°2 susvisé, telles qu'énumérées ci-après :

- Complexe sportif :
  - *Plus-value* : fourniture d'un ensemble de deux tôles acier (+ 170.00 € HT)
  - *Moins-value* : Suppression film adhésif dépoli / Suppression commande de châssis / Suppression grille de ventilation (- 605.30 HT).
- Vestiaires foot :
  - *Plus-value* : Ajout d'un cache conduit cheminée / remplacement grille VB par tôle acier perforée laquée / Remplacement module extérieur antipanique JPM avec bouton (+ 440.00 € HT),
  - *Moins-value* : Suppression grille de ventilation et ferme-porte (- 639.00 € HT).
- Bâtiment de la Poste :
  - *Plus-value* : Ajout d'une grille à intégrer dans porte bois (+ 310.00 € HT),

- *Moins-value* : Suppression ferme-porte (- 269.00 € HT).
- Ancienne école :
- *Moins-value* : Suppression ferme-porte et grilles de ventilation (- 1 341.00 € HT).
- Ecole publique :
- *Plus-value* : Ajout d'une serrure 3 points / Ajout de deux grilles de ventilation (+ 1 012.00 € HT),
- *Moins-value* : Suppression découpe pour grille de ventilation (- 345.00 € HT).
- Mairie :
- *Plus-value* : Ajout d'une grille de ventilation (+ 280.00 € HT).
- Salle des fêtes :
- *Plus-value* : Ajout de deux grilles de ventilation + remplacement de grilles de soufflage intérieures (+ 2 130.00 € HT),
- *Moins-value* : Suppression de trois grilles de ventilation (- 1 343.00 € HT).
- MJC / Locaux techniques :
- *Plus-value* : Ajout d'un ferme porte + équerre de fixation (+ 310.00 € HT).
- Toux locaux : *Plus-value* pour cylindres avec clés incopiables (+ 580.00 € HT).

**Considérant** que le projet d'avenant n°1 au marché n°2023-01-Lot n°2 induit une plus-value de + 689.70 € HT soit + 827.64 € TTC portant le montant du marché à 15 818.85 € HT soit 18 982.62 € TTC,  
**Considérant** qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 au marché n°2023-01-Lot n°2 afin d'acter les modifications exposées ci-dessus,

A la lumière des éléments susvisés, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer quant à l'acceptation de ces travaux modificatifs.

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **ACCEPTÉ** l'avenant n°1 en plus-value au marché n°2023-01-Lot n°2 pour un montant de + 689.70 € HT soit + 827.64 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°2023-01-Lot n°2 établi en correspondance avec les modifications susmentionnées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

### POINTS D'INFORMATION

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

#### ➤ **Eclairage performanciel - SYDER.**

Objectifs : diminution de la consommation d'énergie et des nuisances lumineuses.

Moyens : remplacement de l'ensemble des candélabres (hors éclairages sportifs) par des lampadaires LED.

Charges prévisionnelles pour la Commune sans aide extérieure : 10 035.62 € par an sur 15 ans.

Economies de fonctionnement potentielles : 14 818 kWh/an.

Mode de recouvrement : fiscalisation.

#### ➤ **Appel de charges 2024 - SYDER.**

Montant des charges en 2024 : 88 705.78 €

Montant des charges 2023 (pour mémoire) : 80 277.75 €

Explication de l'écart : augmentation des charges liées à la consommation électrique (+ 20 000 €) et à la maintenance de l'éclairage public (+ 1 000 €) / baisse des charges liées aux travaux effectués (- 10 000 €).

Mode de recouvrement : fiscalisation.

➤ **État d'avancement des travaux en cours sur la commune.**

➤ Rapporteur : Jean-François POISSON, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

☞ **Réseau de chaleur secondaire** : les opérations préalables à la réception des travaux ont eu lieu pour la partie bâti.

➤ Rapporteur : Michel VIANNAY, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Les travaux d'élagage à hauteur de la RD111 à Albigny ont entraîné des désordres et l'incompréhension de nombreux montrottois(es) en raison d'une signalisation temporaire inadaptée de la part du Département du Rhône.

---

Monsieur Bernard BOUCHET, informe le Conseil municipal que Monsieur Jean COTTENCIN a souhaité faire don d'une statue à l'église d'Albigny qui a été déposée.

**QUESTIONS DIVERSES**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

---

**La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le jeudi 28 mars 2024.**

Le 11/03/2024,

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Catherine DUNAUD-MARMOZ

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Catherine Dunaud-Marmoz", written over a horizontal line.

Procès-verbal publié sur le site internet de la commune le : **02 AVR. 2024**

Affiché le : **02 AVR. 2024**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 FEVRIER 2024

# Registre des observations

Annexé au Procès-Verbal

Néant

Le Maire,  
Michel GOUGET

